



# Comité Technique Ministériel

## 21 février 2019

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité Technique Ministériel,

L'actualité au sein de la Fonction Publique aujourd'hui, c'est le projet de loi présenté le 13 février à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Plusieurs sujets majeurs y sont traités, qui concernent au plus haut point le champ de nos ministères : compétences des CAP, fusion des instances CT et CHSCT, élargissement du recours aux contrats...

La CFDT a immédiatement demandé au gouvernement d'entrer dans une phase de concertation qui tienne compte des propositions que nous souhaitons y faire, des revendications que nous portons.

Cette dernière phase nécessite un temps de prise en compte de nos propositions, et c'est pour cela que la CFDT demande de suspendre le projet de loi et sa présentation au Parlement.

Il est indispensable à cet effet d'allonger le délai réservé aux discussions, et d'accepter de considérer que nous n'en sommes pas à quelques semaines près.

La CFDT a rappelé qu'elle n'était pas demandeuse de la fusion des instances souhaitée par le gouvernement.

La CFDT a souligné ses désaccords sur la transformation des compétences des CAP.

La CFDT a insisté pour que le contrat ne se substitue pas au statut, mais aussi pour une sécurisation des agents contractuels, notamment sur des thèmes comme l'évolution de la rémunération et la définition d'un cadre de gestion obligatoire.

La CFDT a rappelé la nécessité d'associer les organisations syndicales au suivi des restructurations, et d'amplifier la participation financière de l'employeur public à la protection sociale complémentaire.

Enfin la CFDT a demandé que ce projet de texte s'engage à traduire au niveau législatif les avancées de l'accord égalité professionnelle, fruit d'une négociation qui a débouché sur un accord majoritaire.

Cette concertation aboutira, n'en doutons pas, à une législation dont l'application devra à son tour faire l'objet de toute notre attention.

Or n'oublions pas que la transformation profonde des compétences des instances de concertation devra s'accompagner d'un recours accru à la négociation collective dans la Fonction publique.

Dans nos Ministères, la CFDT réclame depuis de nombreuses années qu'un travail collectif s'engage autour de négociations sociales : il faut s'y préparer dès maintenant, car de notre capacité à négocier va sans doute dépendre l'acceptabilité sociale des changements en cours.

Retrouver le sens du dialogue social et se donner les moyens d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels, il n'y a en fait pas d'autre issue. La CFDT y est prête.

Mais dans l'immédiat, douze points d'ordre du jour attendent ce Comité technique. La qualité du dialogue social et les conditions de vie et de travail des personnels constitueront le filtre avec lequel la CFDT abordera chacun des points de cet ordre du jour.

Au-delà, il n'est pas question pour la CFDT de faire traîner en longueur son discours introductif, pas plus qu'il n'est question que ce Comité Technique fasse l'économie d'une pause méridienne, par simple respect des conditions de travail des équipes de l'administration qui en assurent le support.

Merci pour votre écoute.